Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2023/2295

9.11.2023

DÉCISION DU COMITÉ MIXTE DE L'EEE N° 116/2023

du 28 avril 2023

modifiant l'annexe XIII (Transports) de l'accord EEE [2023/2295]

LE COMITÉ MIXTE DE L'EEE,

vu l'accord sur l'Espace économique européen (ci-après l'«accord EEE»), et notamment son article 98,

considérant ce qui suit:

(1) Le règlement d'exécution (UE) 2021/664 de la Commission du 22 avril 2021 relatif à un cadre réglementaire pour l'U-space ([1]) doit être intégré dans l'accord EEE.

(2) Le règlement d'exécution (UE) 2021/665 de la Commission du 22 avril 2021 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/373 en ce qui concerne les exigences applicables aux prestataires de services de gestion du trafic aérien/de services de navigation aérienne et aux autres fonctions de réseau de la gestion du trafic aérien dans l'espace aérien U-space désigné dans un espace aérien contrôlé ([2]) doit être intégré dans l'accord EEE.

(3) Le règlement d'exécution (UE) 2021/666 de la Commission du 22 avril 2021 modifiant le règlement (UE) n° 923/2012 en ce qui concerne les exigences applicables aux vols avec équipage à bord effectués dans l'espace aérien U-space ([3]) doit être intégré dans l'accord EEE.

(4) Il convient dès lors de modifier l'annexe XIII de l'accord EEE en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

L'annexe XIII de l'accord EEE est modifiée comme suit:

1. Le tiret suivant est ajouté au point 66wk [règlement d'exécution (UE) n° 923/2012 de la Commission]:

«— **32021 R 0666**: règlement d'exécution (UE) 2021/666 de la Commission du 22 avril 2021 (JO L 139 du 23.4.2021, p. 187).»

2. Le tiret suivant est ajouté au point 66xg [règlement d'exécution (UE) 2017/373 de la Commission]:

«— **32021 R 0665**: règlement d'exécution (UE) 2021/665 de la Commission du 22 avril 2021 (JO L 139 du 23.4.2021, p. 184).»

3. Le point suivant est inséré après le point 66zbd [règlement délégué (UE) 2020/723 de la Commission] de l'annexe XIII de l'accord EEE:

«66zbe. **32021 R 0664**: règlement d'exécution (UE) 2021/664 de la Commission du 22 avril 2021 relatif à un cadre réglementaire pour l'U-space (JO L 139 du 23.4.2021, p. 161).»

Article 2

Les textes des règlements d'exécution (UE) 2021/664, (UE) 2021/665 et (UE) 2021/666 en langues islandaise et norvégienne, à publier dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne*, font foi.

([1]) JO L 139 du 23.4.2021, p. 161.
([2]) JO L 139 du 23.4.2021, p. 184.
([3]) JO L 139 du 23.4.2021, p. 187.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 29 avril 2023, pour autant que toutes les notifications prévues à l'article 103, paragraphe 1, de l'accord EEE aient été faites *, le jour de l'entrée en vigueur de la décision du Comité mixte de l'EEE n° 114/2023 ([4]) du 28 avril 2023 ou le jour de l'entrée en vigueur de la décision du Comité mixte de l'EEE n° 115/2023 ([5]) du 28 avril 2023, la date la plus tardive étant retenue.

Article 4

La présente décision est publiée dans la partie EEE et dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 28 avril 2023.

Par le Comité mixte de l'EEE
Le président
Nicolas VON LINGEN

* Pas de procédures constitutionnelles signalées.
([4]) JO L, 2023/2294, 9.11.2023, ELI: http://data.europa.eu/eli/2023/2294/oj.
([5]) JO L, 2023/2264 du 9.11.2023, ELI: http://data.europa.eu/eli/2023/2264/oj.